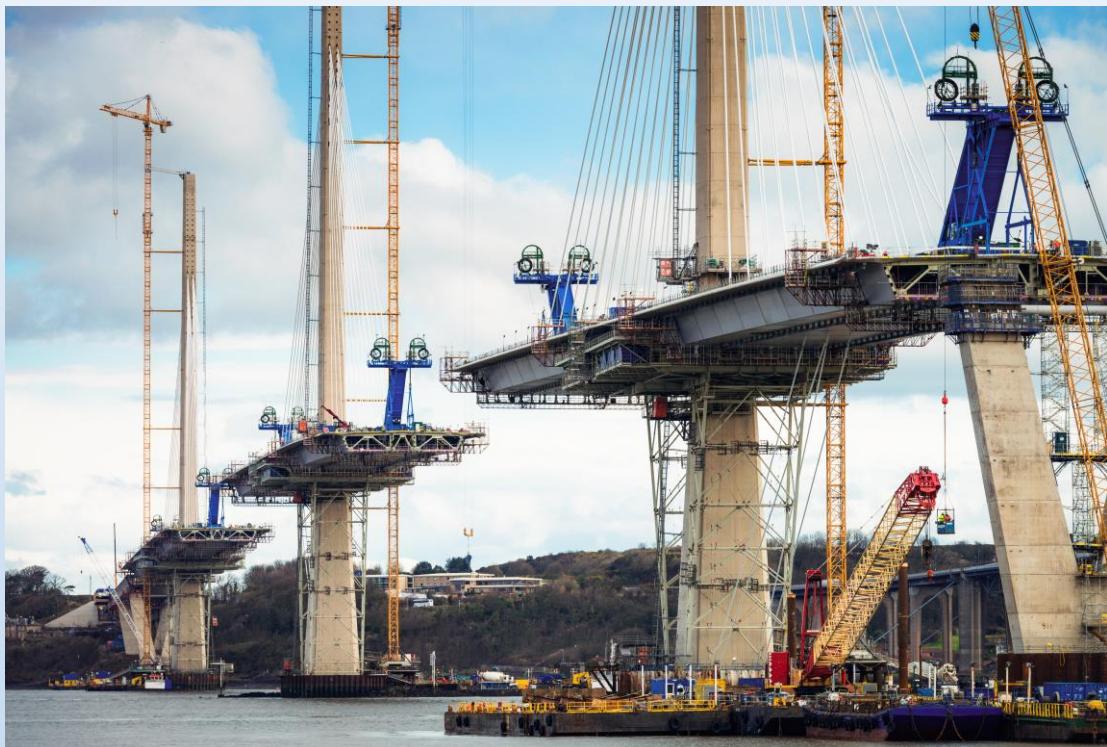


Rapport d'activité 2020-2021



Sommaire

1. Message du Président.....	3
2. Message de la Direction	3
3. Comité IFC	4
4. Organigramme IFC	4
5. Rôle de l'IFC à Genève et en Suisse	5
6. Communication et image de l'IFC.....	5
7. Développement de l'IFC durant la période	6
8. Promotion et valorisation des métiers.....	7
9. Etat des effectifs en fin d'année scolaire	8
10. Résultats des examens des formations maçons et CVC	12
11. Certificat de Chef d'équipe	13
12. Historique de l'évolution des formations dispensées	14
13. Situation prévisionnelle 2020-2021	15
14. Cours de français, dispensés par délégation à l'UOG.....	15
15. Sécurité et santé au travail	16
16. Remerciements	17
17. Fiches de formation	18
17.1 AFP Aide-maçon / Aide-maçonne	19
17.2 AFP Assistant constructeur de routes / Assstante Constructrice de routes.....	20
17.3 CFC Maçon / Maçonne	21
17.4 CFC Constructeur / Constructrice de routes.....	22
17.5 CFC de maçon / maçonne ou CFC de constructeur / constructrice de routes pour adultes.....	23
17.6 Certificat Chef / Cheffe d'équipe du bâtiment et du génie civil	24
17.7 Instruire son personnel aux règles de l'Elingage	26
17.8 Machiniste M1SO	27
17.9 Machiniste M1 K-BMF	28
17.10 Machiniste Passerelle M1 K-BMF.....	29
17.11 Machiniste M2 à M7 K-BMF	30
17.12 Grutier.....	31
17.13 Scie sur table.....	32
17.14 Formations modulaires	32

1. Message du Président



La COVID-19 aura, cette année encore, représenté un véritable défi pour l'IFC comme pour bon nombre d'instituts de formation. Avec l'appui du Comité de l'IFC, des investissements financiers importants ont été réalisés durant cette période afin d'acquérir du matériel informatique et audiovisuel performant pour organiser des visioconférences chaque fois que cela était nécessaire. Nous pouvons nous féliciter du fait que toutes les formations délivrées par l'IFC ont ainsi pu être maintenues avec succès ! A ce titre, nous adressons un immense bravo à tous nos candidats à la certification de chef d'équipe qui, malgré des conditions particulièrement difficiles de visioconférence et grâce à un soutien permanent de nos formateurs, ont tous obtenu leurs titres de chef d'équipe. Enfin, nous tenons à saluer et à remercier toutes les entreprises qui s'investissent dans la mission que représente la relève professionnelle, soit par leur participation dans les commissions spécialisées, soit en mettant leurs infrastructures au service de la formation. De même, nous adressons un grand merci à toutes les entreprises qui font confiance à l'IFC pour la formation de leurs collaborateurs.

David Richard

2. Message de la Direction

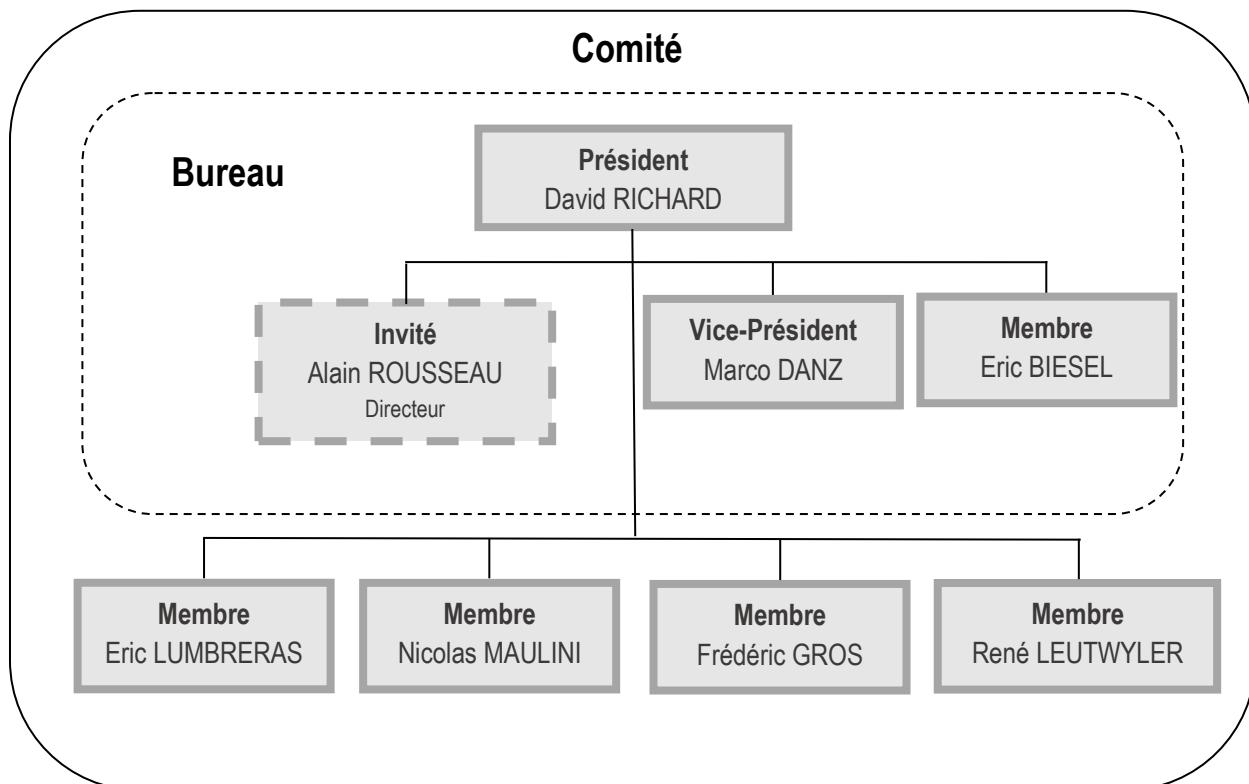
L'IFC a pour mission première de soutenir la relève professionnelle dans les entreprises par son activité de formation. Mais notre institut doit également assurer sa propre relève professionnelle. Ainsi l'année 2020-2021 aura vu l'arrivée de trois nouveaux formateurs spécialisés. Monsieur Ludovic Gombaud-Saintonge a rejoint la halle de maçonnerie, dont la mission principale est la formation de nos apprentis dans les cours CIE. Messieurs Franck Delepiere et Philippe Porret ont quant à eux étoffé nos rangs s'agissant des formations de machinistes et de perfectionnement professionnel. L'agrandissement de notre équipe de formateurs nous a permis de dynamiser notre offre et d'être plus agiles pour répondre aux besoins spécifiques en formation exprimés par les entreprises de la construction à Genève. Enfin, l'IFC poursuit sans relâche ses investissements pour intégrer les nouvelles technologies et les nouveaux types de machines dans ses formations, en particulier pour ce qui relève de la sécurité de leur utilisation.



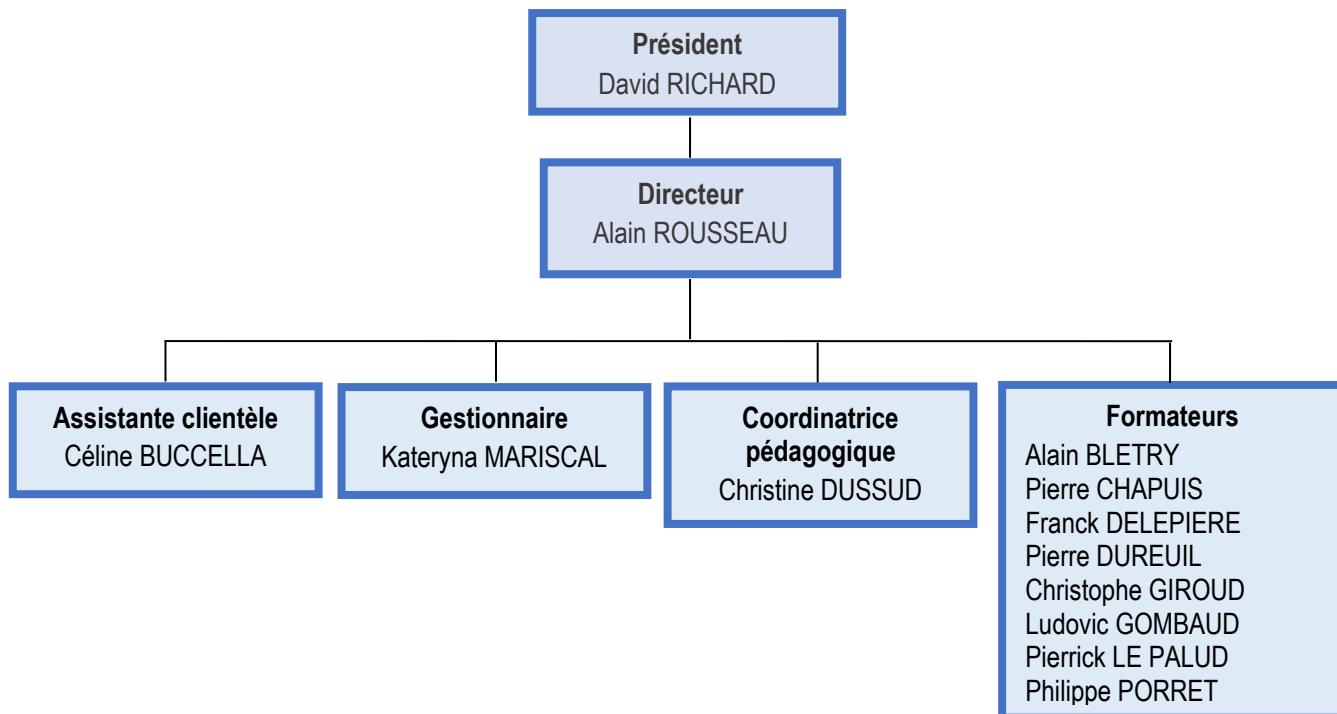
En conclusion, je tiens à adresser mes vifs remerciements à toute l'équipe de l'IFC pour son grand professionnalisme ainsi qu'à toutes les entreprises qui nous font confiance depuis de nombreuses années.

Alain Rousseau

3. Comité IFC



4. Organigramme IFC



5. Rôle de l'IFC à Genève et en Suisse

A Genève, l'IFC occupe une place centrale dans la filière des formations techniques. Mandaté par différents services de l'Etat, il assure la relève professionnelle des métiers du gros œuvre par les formations de maçons et de constructeurs de voies de communications, que ce soit en formation initiale ou continue. Il forme les futurs cadres de chantiers. L'IFC est également reconnu pour la qualité de ses formations de machinistes et de perfectionnement. En outre, entreprises du second œuvre ou du paysagisme nous confient la formation de leurs collaborateurs.

L'IFC collabore activement avec les cantons romands et les centres de formations suisses dans l'objectif continu d'harmonisation et de reconnaissance mutuelle des certificats, diplômes ou permis délivrés.

6. Communication et image de l'IFC

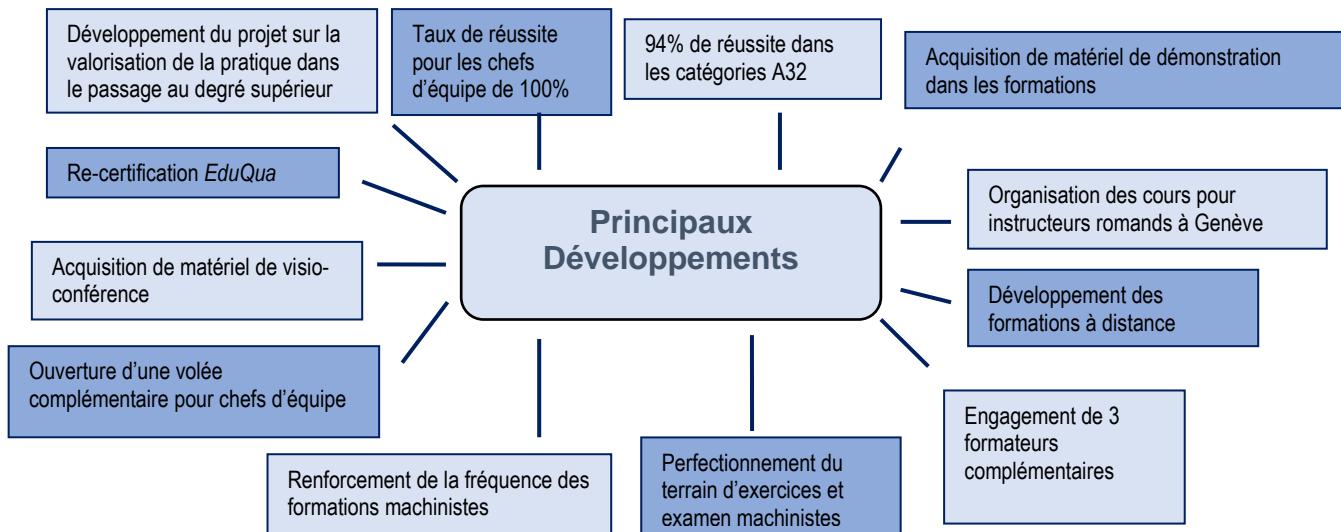
Durant la période sous revue et malgré la crise sanitaire qui a nécessité des adaptations constantes en matière d'enseignement et de transmission des savoirs, l'IFC a maintenu ses efforts de valorisation de son image par le biais de différentes campagnes de promotion, et de présence dans le cadre de plusieurs évènements.

Grâce à l'engagement et au savoir-faire des trois nouveaux formateurs, l'IFC a pu résorber les délais d'attentes, dans les formations machinistes, engendrés par la fermeture de l'institut lors de la précédente période en raison du confinement. L'IFC est en mesure de répondre aux demandes des entreprises et a su se montrer flexible dans les planifications et l'organisation de son offre afin de répondre aux exigences et contraintes économiques des entreprises.

L'ouverture d'une volée complémentaire de formation au certificat de chef d'équipe a permis de valider le parcours de 30 nouveaux chefs d'équipe sur le canton de Genève et de répondre au mieux aux entreprises désireuses de qualifier leur personnel de terrain.

Le site Internet a régulièrement été agréémenté et mis à jour par différentes informations et contenus de promotion valorisant les apprenants et les métiers de la construction. En outre, il regroupe toutes les informations utiles à disposition du public : <http://www.ifc-ge.ch/>

7. Développement de l'IFC durant la période



Indicateurs annuels 2020-2021 :

Liste des formations	Nb jours mémorisées annuels	Heures réalisées annuelles	Périodes réalisées annuelles	dont hors canton en périodes	Participants par session	Effectifs annuels	Périodes/participants annuel
1. FORMATIONS INITIALES							
A32 M1	34	272	340	0	11	11	3740
A32 M2	34	272	340	0	18	18	6120
A32 CVC1	32	256	320	80	7	7	2240
A32 CVC2	32	256	320	80	6	6	1920
CIE CFC maçon 1,2,3	81	648	810	0	35	35	28350
AFP aide-maçon 1 et 2	25	200	250	0	7	7	1750
SOUS-TOTAL FORMATION INITIALE	238	1904	2380	160		84	44120
2. FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT							
Chef d'équipe 1 et 2	33	264	330	0	30	30	9900
Calcul et Plans	8	64	80	0	7	51	560
Passerelle	7	56	70	0	6	44	420
Machiniste M1 K-BMF	80	640	800	0	14	208	11200
Examens pratiques M1 K-BMF	21	168	210	0	8	172	1680
Machiniste M1 SOE	24	192	240	0	9	140	2160
Formation pour Jardin Suisse	20	160	200	0	11	65	2200
Grutier	4	30	37.5	0	4	15	150
Scie sur Table	2	7	8.8	0	9	34	79
Elingage	6	24	30	0	8	101	240
SOUS-TOTAL FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT	205	1605	2006.25	0		860	28589
TOTAL GENERAL jours / heures / périodes IFC	443	3509	4386.3	160		944	72709

Quelques valeurs prises en compte pour la délivrance de la certification **EDUQUA** :

ANNEE	Réel 2018-2019	Réel 2019-2020	Cibles 2020-21	Réel 2020-21
Périodes totales de formations	68241	65115	66000	72709
Taux de réussite	91%	83%	80%	78%
Taux d'abandon	9%	14%	10%	11%
Taux de satisfaction Formation initiale	93%	67%	85%	81%
Taux de satisfaction Formation continue	92%	96%	85%	92%
Cours réalisés / planifiés	16	17	17	18
Taux de réussite Perfectionnement	90%	68%	80%	89%
Taux d'abandon Perfectionnement	3%	2%	10%	2%
Nombres de séances de coordination	8	7	7	8
Nombres de participants	931	608	600	944

8. Promotion et valorisation des métiers

Quelques évènements et manifestations, telle que la Cité des métiers, n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire et des restrictions imposées par les autorités.

Néanmoins, l'IFC a pu organiser les évènements de promotion et de valorisation des métiers suivants :

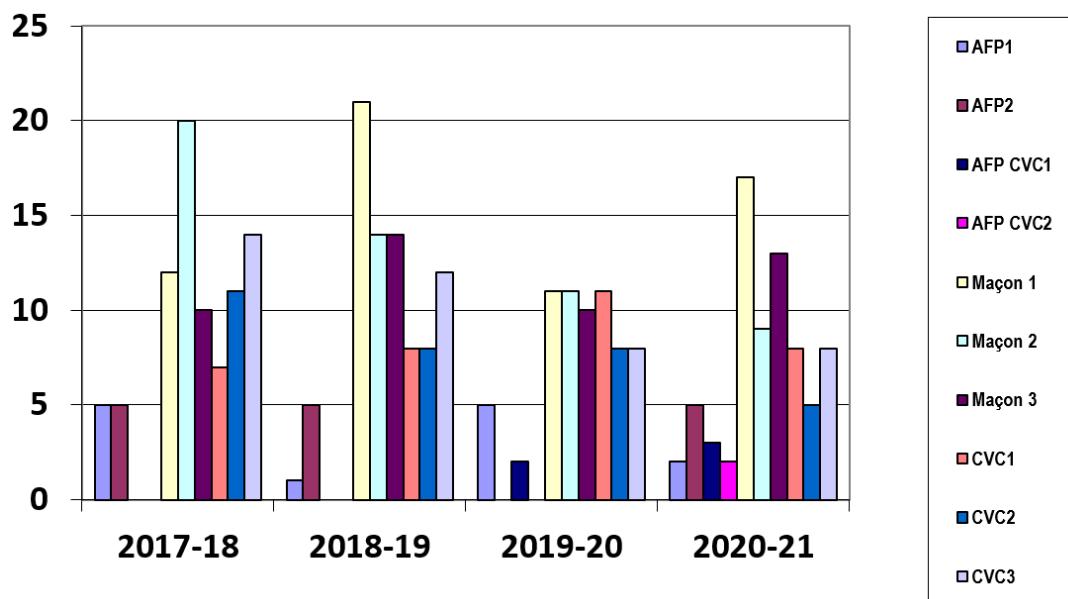
- **3 Vitrines des Métiers** : présentations des métiers de la construction (tout au long de l'année). Forums à destination des jeunes du cycle d'orientation.
- **2 Zooms-métiers** : visites de chantiers à destination des candidats à l'apprentissage :
 - [Le 23.09.2020](#), sur un chantier de l'entreprise MAULINI SA.
 - [Le 21.04.2021](#), visite d'un chantier de l'entreprise MARTI SA.
- **Remise des prix IFC aux lauréats CFC et A32** en lieu et place de la cérémonie de l'Arena, [le 13 octobre 2020](#).
- **Tournage d'un clip vidéo** dans la Halle de maçonnerie (film sur la réalisation d'un ouvrage d'un apprenti), [le 12 janvier 2021](#).
- **Participation de l'IFC aux Portes Ouvertes du CFPC** [le 15 février 2021](#).
- **Organisation de la visite de la JAG Jonction Autoroutière du Grand-Saconnex en faveur des apprentis, par l'entreprise RAMPINI & Cie SA.**
 - [Le lundi 22 février 2021](#) de 8h00 à 12h00 : CFC et AFP Maçon 1ère année, huit personnes,
 - [Le mardi 23 février 2021](#) de 8h00 à 12h00 : CFC Maçon 1ère année, six personnes,
 - [Le lundi 1er mars 2021](#) de 8h00 à 12h00 : CFC Maçon 1ère année, six personnes,
 - [Le jeudi 25 mars 2021](#) de 8h00 à 12h00 : CVC 1ère année, sept personnes,
 - [Le jeudi 25 mars 2021](#) de 13h00 à 17h00 : CVC 1ère année, six personnes.
- **Visites des Cycles de la Halle** de maçonnerie des élèves de l'ACCESS 2, [le 24 février 2021](#).

L'Institut de formation de la Construction remercie chaleureusement toutes les entreprises qui ont participé à l'organisation des évènements de la promotion des métiers et de l'apprentissage.

9. Etat des effectifs en fin d'année scolaire

Etat des effectifs des formations initiales : l'effectif des formations initiales a évolué de la manière suivante :

	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
AFP 1	5	1	5	2
AFP 2	5	5	0	5
AFP CVC1			2	3
AFP CVC2				2
Maçon 1	12	21	11	17
Maçon 2	20	14	11	9
Maçon 3	10	14	10	13
CVC 1	7	8	11	8
CVC 2	11	8	8	5
CVC 3	14	12	8	8
Total	84	83	66	72



On note une hausse des effectifs au regard de l'exercice précédent. Au total, 14 résiliations de contrats sont intervenues au cours de la période sous revue. Les résiliations ont diminué par rapport à la période 2019-2020.

L'ouverture de section AFP spécifique construction de routes, à l'intention des candidats à l'apprentissage en génie civil démontre que les entreprises sont de plus en plus sensibles à cette filière et à l'écoute des difficultés des apprentis avant l'entrée en apprentissage. En effet, elle permet aux apprentis ne possédant pas encore le niveau pour intégrer la filière CFC d'emblée, de suivre tout de même un apprentissage à un rythme moins soutenu les 2 premières années et se garantir un taux de réussite plus élevé les années suivantes.

Le maintien des tests d'entrée consent une meilleure orientation de filière AFP ou CFC. Une orientation réussie permet de limiter les échecs et les ruptures de contrats en cours d'année scolaire. L'IFC travaille de concert avec l'OFPC et le CFPC dans cet objectif.

Etat des effectifs des formations continues : l'effectif des formations pour adultes a évolué de la manière suivante :

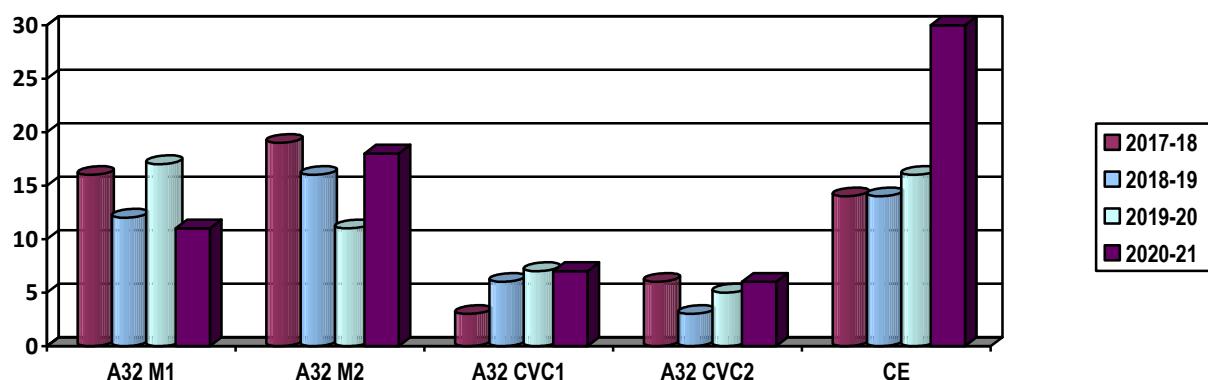
	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
A32 M1	16	12	17	11
A32 M2	19	16	11	18
A32 CVC1	3	6	7	7
A32 CVC2	6	3	5	6
Chef d'équipe	14	14	16	30
Total	58	51	56	72

Le tableau ci-dessus indique :

- Une baisse des effectifs dans la section A32 maçon 1 ;
- Une stabilité dans la filière A32, section génie civil.

S'agissant de la baisse du nombre de candidats en A32 Maçons 1, des échanges ont été entrepris avec l'OFPC afin de réfléchir aux modalités de communications aux entreprises.

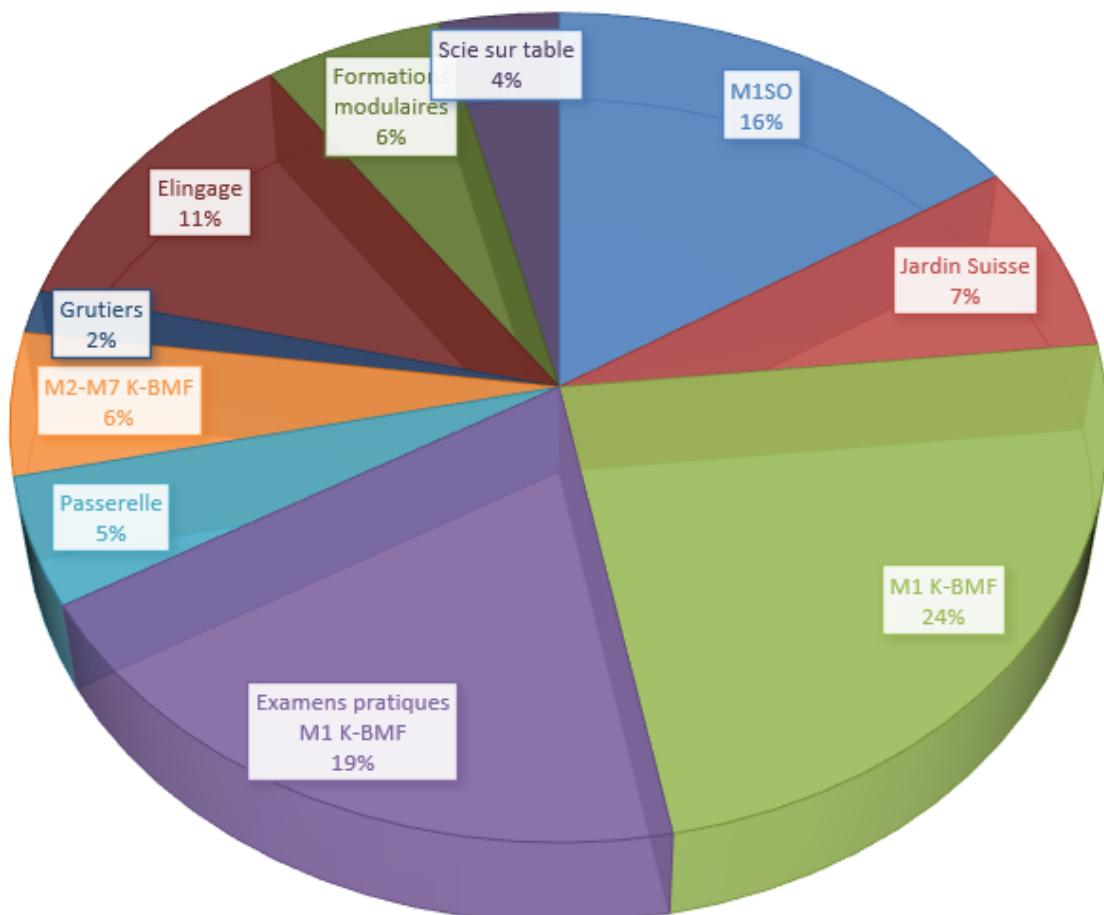
La stabilité des effectifs de la section du génie civil, démontre que les entreprises ont besoin que cette formation puisse être maintenue. Des effectifs insuffisants pourraient mettre en péril son financement par l'OFPC.



Etat des effectifs des formations machinistes, grutiers et modulaires : concernant les formations machinistes, elles constituent toujours une part importante de l'activité de l'IFC. Le nombre total de personnes formées a été de **830** personnes, durant l'exercice sous revue.

La répartition par formation est la suivante :

• M1SO	:	140 inscrits pour 127 permis réussis
• Jardin Suisse	:	65 inscrits
• M1 K-BMF	:	208 inscrits pour 198 autorisations provisoires
• Examens pratiques M1 K-BMF	:	172 inscrits pour 128 permis réussis
• Passerelle	:	44 inscrits pour 37 permis réussis
• M2-M7 K-BMF	:	49 inscrits et en cours de formation
• Grutiers	:	15 inscrits et en cours de formation
• Elingage	:	101 inscrits pour 96 réussis
• Formations modulaires	:	51 inscrits pour 35 réussis
• Scie sur table	:	34 inscrits pour 34 réussis



Le règlement **K-BMF (Kran und Baumaschinenführer)** tend à harmoniser les formations machinistes et à généraliser la nécessité d'avoir un permis.

Le règlement des examens **K-BMF** ainsi que le guide correspondant définissent les exigences minimales de la formation et de l'examen de machinistes d'engins de chantier mobiles avec siège ou poste de conduite, présentant un danger particulier lors de leur conduite.

Ce règlement d'examens et le guide qui lui est associé s'appliquent à tous les domaines d'utilisation de ces machines.

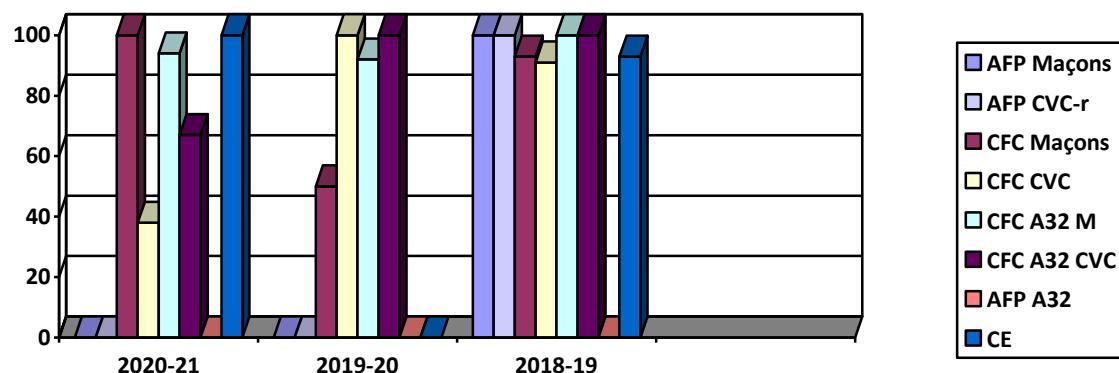
Toutes les formations K-BMF comprennent des exercices pratiques. Elles ont pour objectif de former les travailleurs au maniement des machines de chantier en exécutant des tranchées / des fouilles et en conduisant dans des situations contraignantes, tout en respectant les règles de sécurité en vigueur.



10. Résultats des examens des formations maçons et CVC

	Examens 2020/21			Examens 2019/20			Examens 2018/19		
	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux
AFP Aide-Maçons	5	0	0%	0	0		5	5	100%
AFP CVC-r	2	0	0%	0	0		1	1	100%
CFC Maçon (Apprentis)	13	13	100%	10	5	50%	14	13	93%
CFC CVC (Apprentis)	8	3	38%	8	8	100%	11	10	91%
CFC Maçon (Adultes)	17	16	94%	12	11	92%	16	16	100%
CFC CVC (Adultes)	6	4	67%	5	5	100%	3	3	100%
AFP A32	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chefs d'équipe	16	16	100%	0	0		14	13	93%
Total	67	52	78%	35	29	83%	64	61	95%

Vue graphique des taux de réussite par catégorie, exprimés en pourcentage :



Nonobstant le contexte de la crise sanitaire, détenteur d'un contrat de prestations avec l'Etat relatif à l'organisation des examens, l'IFC a pu organiser la procédure de qualification en juin 2021 en présentiel.

A l'instar de l'exercice précédent, le bon déroulement des examens a pu être assuré moyennant le respect strict des mesures sanitaires comme le respect des mesures de distanciations sociales, le port du masque, les analyses et rapports préalables exigés par différents partenaires. Les taux de réussite sont variables en fonction des catégories.

Trois catégories se démarquent principalement en matière de réussite. Il s'agit de :

1. Celle des Articles 32 section maçonnerie qui admet un taux de réussite de 94%.
2. Celle des apprentis maçons dont le taux de réussite est de 100%.
3. Celle des chefs d'équipe, lesquels, malgré la mise en place des cours à distance ont tous obtenu leur certificat.

L'analyse des échecs aux examens pratiques montre que la pratique en entreprise, en marge des cours CIE, est indispensable.

L'IFC maintient une coordination étroite entre tous les partenaires de la formation professionnelle pour prévenir les risques d'échecs aux examens. Cela se traduit par des réunions trimestrielles, qu'elles se déroulent en présentiel, à distance ou encore par des échanges réguliers informels.

Également, le maintien d'évaluations intermédiaires en cours d'année permet de s'assurer de la bonne acquisition des compétences et connaissances par les candidats (A32 et chefs d'équipe, notamment) et de signaler tout risque d'échec à la fois aux entreprises et à l'OFPC et ce afin de mettre en œuvre des stratégies avant la présentation aux procédures de qualification.

11. Certificat de Chef d'équipe

Les cours à destination des chefs d'équipe de 2^{ème} année ont été pour la plupart, dispensés à distance. Certains cours à caractère didactique et pratique ont pu, cependant, avoir lieu en présentiel.

Il s'agit notamment des cours d'arpentage qui se déroulent à l'Ecole de la Construction de Tolochenaz.

En complément de leur programme officiel et afin de valoriser leur parcours, tous les chefs d'équipe de 1^{ère} année, ont pu bénéficier, en présentiel :

- D'une formation à l'élingage
- D'un cours sur la sensibilisation aux risques de la grue
- De cours premiers secours, organisés gratuitement pour les entreprises.

L'IFC poursuit son effort d'évaluation constante des candidats pour un suivi rigoureux et individualisé du niveau de chacun et ce, afin de leur garantir un maximum de chances de réussite aux examens.

12. Historique de l'évolution des formations dispensées

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Chef d'équipe											
	Art. 32										
Maçon 1											
Maçon 2											
CVC 1											
CVC 2											
OCE											
	Apprentis CFC										
Maçon 1,2,3											
CVC 1,2,3											
	Apprentis AFP										
Maçon 1											
Maçon 2											
Constructeur de route 1											
Constructeur de route 2											
Parcours sécurité											
	Perfectionnement										
M1 GO											
M1 K-BMF											
Passerelle M1 KBFM											
M2-M7											
M2-M7 K-BMF											
M1 SO Elingage											
Grutier											
Elingage											
Scie sur table											
Formations modulaires (calculs, plan, nivelllement)											
OACP											
PEMP											

13. Situation prévisionnelle 2021-22

L'IFC est heureux de constater que la crise sanitaire n'a pas conduit à une baisse conséquente des effectifs au niveau de l'apprentissage et de toutes les formations dispensées par l'IFC.

Comme l'année précédente, l'IFC remercie les entreprises pour leur engagement en faveur de la Relève professionnelle. Cela démontre que la volonté de former et de qualifier leur personnel est bien marquée. L'IFC s'en réjouit.

Les effectifs par catégorie, hors machinistes, de l'année 2021-2022 sont de **141 candidats** (reflet au 10 janvier 2022).

Ils sont répartis comme suit :

- AFP maçons	:	5 / 5
- AFP CVC	:	1 / 4
- CFC maçons	:	22 / 13 / 11
- CFC CVC	:	10 / 8 / 7
- CFC tailleur de pierre	:	0 / 0 / 1 / 1
- A32 section maçonnerie	:	13 / 12
- A32 section CVC	:	6 / 8
- Chefs d'équipe 2	:	14

A ce qui précède, il faut ajouter environ **494 machinistes** et **59 candidats à la formation à l'élingage** qui ont été formés du 1^{er} septembre 2021 au 31 janvier 2022.

14. Cours de français, dispensés par délégation à l'UOG

Les cours se sont déroulés pour la plupart à distance. En collaboration avec l'UOG, un suivi strict des présences des collaborateurs d'entreprises aux cours de français s'est toutefois poursuivi en 2020-21 pour le personnel du bâtiment.

15. Sécurité et santé au travail

Parcours sécurité

Durant l'année 2020-21, les sessions qui n'avaient pu avoir lieu en 2019-20 ont toutes été dispensées. Au total, ce sont 90 attestations qui ont été délivrées.



16. Remerciements

Des remerciements chaleureux sont formulés :

- Aux membres des Comités de la SSE Genève et de l'IFC
- Aux collaborateurs
- Aux membres des Commissions (Relève professionnelle, experts examens, commissions romandes du 1^{er} arrondissement, pôle construction, commissions nationales etc.)
- Aux organismes financeurs : FFPC, OFPC, CPGO et Fonds patronal
- Aux entreprises formatrices
- A tous les candidats aux différentes formations (CIE, A32, chefs d'équipe, machinistes etc.).

Pour le Comité :



Alain Rousseau

Directeur



David Richard

Président



Institut de Formation de la Construction IFC

17. Fiches de formation

17.1 AFP Aide-maçon / Aide-maçonne

Cette formation en deux ans permet notamment aux candidat-e-s qui achèvent avec succès ce premier cursus professionnel, d'intégrer la deuxième année du CFC.

Généralités

Début de la formation : selon calendrier scolaire

Durée de formation : 2 ans

Cours interentreprises : 50 jours sur 2 ans à Genève

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève

Salaire mensuel : (fixé pour les 2 années)

Recommandation au 1er juin 2021 :

1ère année : CHF/mois 500.-

2e année : CHF/mois 800.-

Vacances :

1ère année : 10 semaines

2e année : 8 semaines



Financement et salaire :

Entreprise : 59.5 % - Caisse de compensation (Malatrex ou Rôtisserie) : 40.5 %

Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

Conditions d'admission :

Scolarité obligatoire terminée

Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage.

Titre obtenu après réussite aux examens : Aide-Maçon / Aide-Maçonne AFP

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction,
Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis :

Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, www.ge.ch/ofpc, T +41 (0)22/388.45.84

- Formation théorique

Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy, <http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, **Fabrice Vernier**, Doyen T +41 (0)22/388.82.29

17.2 AFP Assistant constructeur de routes / Assistante constructrice de routes

Cette formation en deux ans permet notamment aux candidat-e-s qui achèvent avec succès ce premier cursus professionnel, d'intégrer la deuxième année du CFC.

Généralités

Début de la formation : selon calendrier scolaire

Durée de formation : 2 ans

Cours interentreprises : 30 jours en 2 ans à Colombier (NE)

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève

Salaire mensuel : (fixé pour les 2 années)

Recommandation au 1^{er} juin 2021 :

1^{re} année : CHF/mois 500.-

2^e année : CHF/mois 800.-

Vacances :

1^{re} année : 10 semaines

2^e année : 8 semaines



Financement et salaire :

Entreprise : 59.5 % - Caisse de compensation (Malatrex ou Rôtisserie) : 40.5 %

Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1^{re} année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2^e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage.

Titre obtenu après réussite aux examens : AFP Assistant constructeur de routes / Assistante constructrice de routes

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction, Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, **T +41(0)22/716.92.22**

- Conseil et suivi des apprentis : Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC)
Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, www.ge.ch/ofpc, **T +41(0)22/388.45.84**

- Cours interentreprises et examens : Centre cantonal de formation Professionnelle des Métiers du Bâtiment
Les Longues-Raies 1, 2013 Colombier / NE, www.cpmb.ch,

T +41(0)32/843.48.00

- Formation théorique : Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy, <http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, **Fabrice Vernier**, Doyen, **T +41(0)22/388.82.29**

17.3 CFC Maçon / Maçonne

Ce métier, aussi bien pratiqué à l'intérieur qu'à l'extérieur, est l'un des piliers du secteur de la construction. Sa diversité et son évolution constante en font l'une des plus belles professions artisanales, alliant les techniques modernes à un savoir-faire ancestral.

Grâce à son savoir-faire, un-e maçon-ne peut exécuter des travaux très variés.

Le plus du métier : un-e maçon-ne qui obtient son CFC à 19 ans peut devenir Chef-fe d'équipe à 22 ans et Contremaître à 26 ans ! Peu de métiers offrent de telles possibilités de progression.

Généralités

Début de la formation : Selon calendrier scolaire

Durée de formation : 3 ans

Cours interentreprises : 81 jours sur 3 ans à Genève

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève

Salaire horaire : (fixé pour les 3 années)

1ère année : CHF/h. 6.-

2e année : CHF/h. 11.-

3e année : CHF/h. 16.-

Candidats de 20 ans révolus et ayant au minimum une année d'expérience dans la profession, aux conditions de la classe " C" (ouvrier de la construction) soit CHF/h 26.75 et 6 semaines de vacances.



Vacances :

1ère année : 10 semaines / 2e année : 8 semaines / 3e année : 6 semaines

Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage

Titre obtenu après réussite aux examens : Maçon / Maçonne CFC

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction,
Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis :

Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, www.ge.ch/ofpc, T +41 (0)22/388.45.84

- Formation théorique :

Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy, <http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, Fabrice Vernier, Doyen T +41 (0)22/388.82.29

17.4 CFC Constructeur / Constructrice de routes

Le-la constructeur-trice de routes fait partie du champ professionnel de Construction de Voies de Communication (CVC). Il-elle est spécialisé-e en construction de chaussées de toutes sortes. Les activités s'étendent aux travaux de terrassement, de bétonnage et de revêtement. Les opérations particulières portent sur la réalisation d'installations d'évacuation des eaux, de conduites industrielles, de couches de fondation, de bordures et de revêtements.

Le plus du métier : un-e constructeur-trice de routes qui obtient son CFC à 19 ans peut devenir Chef-fe d'équipe à 22 ans et Contremaitre à 26 ans. Peu de métiers offrent de telles possibilités de progression.

Les autres options disponibles dans ce champ professionnel sont les suivantes :

- Constructeur / Constructrice de voies ferrées
- Constructeur / Constructrice de fondations
- Constructeur / Constructrice de sols industriels et de chapes
- Pavéur / Pavuse.



Généralités

Début de la formation : Selon calendrier scolaire

Durée de formation : 3 ans

Cours interentreprises : 50 jours sur 3 ans à Colombier (NE)

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève

Salaire horaire : (fixé pour les 3 années)

1ère année : CHF/h. 6.-

2e année : CHF/h. 11.-

3e année : CHF/h. 16.-

Candidats de 20 ans révolus et ayant au minimum une année d'expérience dans la profession, aux conditions de la classe "C" (ouvrier de la construction) et 6 semaines de vacances CHF/h. 26.75.

Vacances : 1ère année : 10 semaines / 2e année : 8 semaines / 3e année : 6 semaines

Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage

Titre obtenu après réussite aux examens : Constructeur / Constructrice de routes CFC

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction, Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis : Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC)
Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, www.ge.ch/ofpc, T +41(0)22/388.45.84

- Cours interentreprises et examens : Centre cantonal de formation Professionnelle des Métiers du Bâtiment
Les Longues-Raies 1, 2013 Colombier / NE, www.cpmb.ch,

T +41(0)32/843.48.00

- Formation théorique : Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy, <http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, **Fabrice Vernier**, Doyen, T +41(0)22/388.82.29

17.5 CFC de maçon / maçonner ou CFC de constructeur / constructrice de routes pour adultes, voie de formation Article 32 (A32)

Généralités

Début de la formation : Début septembre de chaque année

Durée de formation : 2 ans

Conditions d'admission :

- Être au bénéfice d'au minimum cinq années d'expérience professionnelle dont trois dans le métier visé
- Avoir acquis les compétences du métier
- Être domicilié ou travailler dans le canton de Genève depuis une année au moins au moment du dépôt du dossier
- Niveau A2+ au minimum requis en français.

Financement :

La formation est prise en charge par l'Etat, excepté les supports de cours (à la charge du candidat à hauteur de CHF 250.-, sous réserve de modifications).

Perte de gain :

Pour les entreprises : prise en charge des heures perdues : sous conditions, les heures perdues durant le temps de travail peuvent être remboursées à 50% par le FFPC.

Titre obtenu après réussite aux examens : Maçon / Maçonner CFC - Constructeur / Constructrice de routes CFC

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction,
Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des candidats
Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) Qualifications+
Rue Prévost-Martin 6, Case postale 192, 1211 Genève 4
T +41 (0)22/388.44.37

- Prise en charge de la perte de gain
Fondation pour la Formation Professionnelle et Continue (FFPC)
Rampe du Pont-Rouge 4, 1213 Petit-Lancy
T +41 (0)22/339.90.19

17.6 Certificat Chef / Cheffe d'équipe du bâtiment et du génie civil

Le-la Chef-fe d'équipe, premier échelon hiérarchique à franchir, présuppose un goût pour le management, l'organisation et les responsabilités.

A la fois collègue et chef-fe, ses activités sont partagées entre la gestion et la production.

Sur les grands chantiers, le-la Chef-fe d'équipe seconde le Contremaître et dirige une partie ou un secteur d'ouvrage. Sur les chantiers moins importants, il-elle est amené-e à conduire et à gérer le travail de façon autonome. En tous les cas, le-la Chef-fe d'équipe gère la technique, la production, la communication, la sécurité et la qualité dans sa sphère de compétences.



Généralités

Début de la formation : Début septembre tous les deux ans

Durée de formation : 2 ans

Environ 660 périodes en cours blocs

Prix de la formation :

1er cycle : CHF 2'000.-

2e cycle : CHF 2'000.-

Frais d'examens CHF 1'500.- (facturés directement par l'Ecole de la construction, sous réserve de modifications)

Les livres et fournitures scolaires sont non compris.

Délai d'inscription :

mi-avril.
Attention : les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. **Nombre de places limitées.**

Formulaire d'inscription : sur demande auprès de l'Institut de Formation de la Construction.

Conditions d'admission :

- Être détenteur d'un CFC de maçon-ne ou de constructeur-trice de voies de communication
- Le-la candidat-e détenteur-trice d'un autre CFC est admis aux cours à condition de prouver une pratique professionnelle de 2 ans au moins dans les métiers mentionnés ci-dessus
- Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers :
<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/themes/reconnaissance-de-diplomes-etrangers.html>
- Être en emploi dans une entreprise du bâtiment et obtenir l'accord de l'entreprise.

Financement :

Sur demande du-de la candidat-e et sous réserve de correspondre aux critères, le Service des Bourses et Prêts d'Etudes (SBPE), peut prendre en charge l'écolage.

Titre obtenu après réussite aux examens :

Certificat de Chef / Cheffe d'équipe du bâtiment et génie civil. Il est un pré-requis pour l'admission à l'Ecole romande de Contremaître.

Information & inscriptions**- Institut de Formation de la Construction, T +41(0)22/716.92.22****-Financement**

Département de la cohésion sociale
Service des bourses et prêts d'études / CAF
Case Postale 428
1211 Genève 4
T +41(0)22/388.73.80
<https://www.ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage>

17.7 Instruire son personnel aux règles de l'Elingage

Formation Certifiée BST

L'élingage est une activité à risque sur nos chantiers, à preuve, la Suva recense plusieurs centaines d'accidents, parfois graves, chaque année.

L'ordonnance sur la prévention des accidents (art. 6) dit que :

« *L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures à prendre pour les prévenir. Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail ; elles doivent être répétées si nécessaire* ».

D'autre part, l'OGrué (art. 6) impose que « *Les personnes qui élinguent des charges doivent être instruites sur la manière de procéder* ».

La formation du personnel est une responsabilité majeure de l'employeur, au sens de l'art. 8 OPA et les tâches d'élingage et d'arrimage sont incontestablement des opérations pouvant représenter des dangers pour les travailleurs.

Si actuellement, la formation des grutiers est en voie de généralisation et même si parmi les tâches qui lui sont attribuées figure aussi la formation des élingueurs, la réalité montre que cette formation interne à l'entreprise est difficile à mettre en œuvre.

Généralités

Début de la formation : Dès un nombre suffisant de candidat

Durée de la formation : 3 heures

Tarif : CHF 100.- / candidat

Titre obtenu : Attestation de suivi de cours



Information & inscriptions

-Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 - 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

ATTENTION : Cette formation ne porte en aucun cas sur le grutage.

17.8 Machiniste M1SO

Généralités

Monte-charges, monte-personnes, treuil, machine à treuil, sécurité petites machines de moins de 2 tonnes et élingage.

Début de la formation : dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation : Cours complet : 1,5 jour

Prix de la formation : M1SO : CHF 850.-

L'obtention du permis M1SO est conditionnée par :

- La réussite à l'examen théorique K-BMF propre aux machines jusqu'à 2 tonnes.
- La réussite aux tests de la formation élingage.



Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny
T +41(0)22/716.92.22

17.9 Machiniste M1 K-BMF

Généralités

Petites machines jusqu'à 2 tonnes

Machines jusqu'à 5 tonnes : Centrale à béton, rouleau, chargeuse, pelle et dumper

Grue de déchargement < 22m de longueur de bras

Elingage selon les standards du BST

Formation pratique sur 2 machines de chantier : dumper (obligatoire) + pelle ou chargeuse (à choix)



Début de la formation : dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation :
Cours complet : 5,5 jours

Prix de la formation :
CHF 1'600.-

Conditions d'admission :

- Être inscrit par une entreprise de construction qui s'engage à former le candidat à la pratique pendant 6 mois minimum.

L'obtention du permis M1 K-BMF est conditionnée par :

- Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois.
- La réussite aux deux examens théoriques M1 K-BMF.
- La réussite aux tests de la formation élingage.
- La réussite à l'examen pratique qui se déroule obligatoirement sur le dumper + pelle ou chargeuse (à choix).

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

17.10 Machiniste Passerelle M1 K-BMF

Généralités

Passage de l'ancien permis M1GO au nouveau permis K-BMF

Formation théorique

Formation pratique



Début de la formation : dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation :
Cours complet : 2 jours

Prix de la formation :
CHF 400.-

Conditions d'admission :

- Être en possession du permis M1GO.
- Être inscrit par une entreprise de construction.

L'obtention du permis M1 K-BMF est conditionnée par :

- Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois.
- La réussite aux examens théorique et pratique, sur deux machines.

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

17.11 Machiniste M2 à M7 K-BMF



Généralités

Engins de terrassement et génie civil > 5 tonnes

M2 : Pelle hydraulique > 5 tonnes

M3 : Chargeuse > 5 tonnes

M4 : Pelle araignée

M5 : Répandeuse, finisseur

M6 : Rouleau compresseur > 5 tonnes

M7 : Engins spéciaux

Début de la formation : Dès un nombre suffisant de candidats

Durée de formation : Cours complet : 4 jours

Prix de la formation : M2 à M7 : CHF 2'400.-

Ces formations comprennent :

- Des modules communs portant sur les rapports de chantier, les calculs, l'implantation, les premiers secours, les accessoires des machines de chantier etc.
- Une formation spécifique à la machine concernée.

Conditions d'admission :

- Être en possession du permis M1 K-BMF.
- Être inscrit par une entreprise de construction qui s'engage à former le candidat à la pratique pendant 6 mois minimum.

L'obtention du permis relatif à une machine est conditionnée par :

- Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois, sur la machine souhaitée.
- La réussite à l'examen théorique et l'examen pratique sur la machine en question.

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

17.12 Grutier

Généralités

Catégorie A : camions grues

Catégorie B : grues à tour pivotante

Début de la formation :

Dès 6 candidats annoncés selon la catégorie (A ou B)

Formulaire d'inscription :

Sur demande

Durée de formation :

Cours de base : 3 jours

Formation complémentaire : 1 jour

Formation pratique en entreprise :

Formation accompagnée en entreprise max. 10 mois

Prix de la formation, y compris examen :

CHF 2'400.-

En cas d'échec à l'examen : CHF 600.- / passage

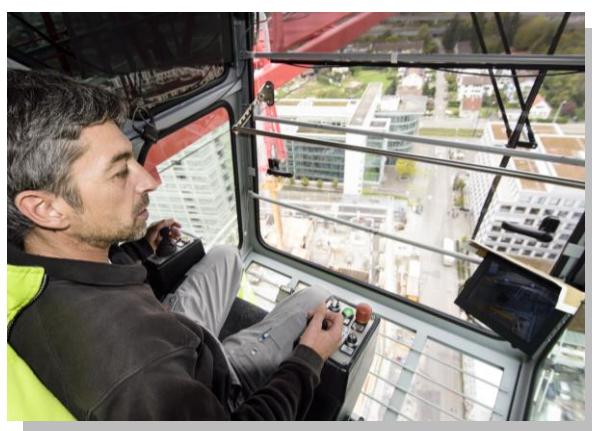
Formation complémentaire : CHF 1'510.-

Pour les titulaires d'un premier permis grutier

Conditions d'admission :

- Les équivalences de permis étrangers sont du seul ressort de la SUVA (www.suva.ch).

Titre obtenu après réussite aux examens : Permis de grutier selon la catégorie choisie



Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

17.13 Scie sur table

Généralités

Début de la formation :

Dès un nombre suffisant de candidats

Durée de la formation :

3 heures

Tarif : CHF 100.- / candidat

Titre obtenu : Attestation de suivi de cours



Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

17.14 Formations modulaires

Généralités

Début de la formation :

Dès un nombre suffisant de candidats

Durée de la formation :

Lecture de plan : 1 jour

Nivellement : 1 jour

Arpentage : 1 jour

Tarif :

CHF 150.- par jour et par personne

Durée de la formation :

Calculs de base : 1 jour

Calculs avancés : 1 jour

**Tarif :**

CHF 140.- par jour et par personne

Titre obtenu : Attestation de suivi de cours

Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22